

Laphasedepréparation,d'explorationet d'élaboration du sujet de recherche

1. Le sujet de recherche

Une recherche porte sur un sujet particulier. Le chercheur fait une investigation sur quelque chose de précis qui s'inscrit dans le cadre d'un thème général. Par exemple, un chercheur peut s'intéresser aux TIC à l'université (thème) et étudier un sujet précis sur « l'Internet et le rapport au savoir des étudiants »

La première étape d'une recherche commence par le choix d'un sujet à préciser évidemment grâce à un effort d'exploration (lectures, entretiens exploratoires). Comme inévitablement, le chercheur doit se poser cette question qui se formule de différentes façons : « Au fond qu'est-ce que je cherche ? » ou « De quoi je veux parler ? » ou « Qu'est-ce que j'ai l'intention de montrer ou de démontrer ? ». Il s'apprête dès lors à rechercher les informations utiles, pertinentes qu'il devra rassembler et intégrer pour traiter « son » sujet. En explorant les connaissances sur son sujet pour pouvoir bien le comprendre lui-même, il précise pour lui-même le sujet en question et le formule mieux. Un sujet est formateur pour celui qui le traite s'il est pour lui un exercice d'acquisition de compétences véritables, de connaissances assurées, de savoir-faire au plan de l'investigation, de l'analyse, de la discussion des résultats qu'il apprend à rédiger.

Le choix d'un sujet constitue une sorte d'engagement pour devenir spécialiste d'un domaine précis de la connaissance. Le choix tire à conséquence et peut déterminer un projet de profession et de vie.

C'est dire que le sujet doit présenter un intérêt certain pour le chercheur. Il pourra d'autant plus s'y investir qu'il est captivé par le sujet et attend lui-même les résultats de sa recherche. Il s'assurera rapidement de sa faisabilité, de la disponibilité et de l'accessibilité des documents et matériaux.

Mais comment naît un sujet dans l'esprit du chercheur, de l'étudiant en thèse par exemple ? Il y a une part de subjectivité dans la mesure où le « vécu », l'expérience, les goûts personnels, les projets, l'avenir peuvent conduire à avoir des préférences pour certains sujets. Il y a des centres d'intérêt qui reviennent souvent, des points de cours, des activités universitaires où l'on s'est déjà montré très bon, des lectures qui ont marqué, et puis il y a la tentation de l'aventure d'innover, de vouloir simplement connaître, découvrir, autant d'éléments qui peuvent stimuler pour un choix

de sujet. L'intérêt peut se laisser renforcer, surdéterminer par les aptitudes personnelles, par la capacité d'aborder et de traiter le sujet en question. Bien entendu, certains sujets, plus que d'autres, sont d'intérêt plus stratégique d'autant qu'ils augmentent les chances de financement, de publication, de recrutement ou d'accès ultérieur à des postes intéressants, ouvrent des perspectives de carrière attrayantes. Des sujets peuvent aussi apparaître plus utiles que d'autres, à un moment donné, dans un contexte, social, économique, politique, etc. Le choix d'un sujet a beaucoup à voir aussi avec l'état du développement de la science et des moyens disponibles pour la conquête du savoir.

Dans tous les cas, un sujet doit être, pour le chercheur, intellectuellement intéressant, traitable, réaliste au plan des aspects à analyser dans la période et le milieu couverts. Ni trop général, vaste ni trop étriqué ni non plus fongible, passe-partout, fantaisiste ou en trompe-l'œil. L'exploration même rapide de la documentation scientifique ainsi que des entretiens exploratoires auprès de spécialistes sont utiles au début de la recherche de sujet, pour la vérification de sa pertinence et sa compréhension.

Un sujet ne doit pas présenter d'ambiguïté et l'auteur de la recherche ne pâtit pas lui-même de sa perplexité ou de son apparente banalité. Il sait exactement ce qu'il veut. Par exemple, un sujet comme « L'intégration pédagogique des TIC à l'université » prête à différentes interprétations. Un chercheur voudra étudier l'utilisation régulière de ces techniques par les étudiants et les enseignants engagés dans l'apprentissage actif, pour soutenir, améliorer ou rendre l'enseignement et l'activité d'apprentissage plus significatif. Un autre voudra situer l'apprentissage des TIC dans une optique de connaissance des techniques usuelles à des fins utilitaristes professionnelles. Un troisième voudra plutôt étudier les TIC comme moyens de développement chez les étudiants d'aptitude à rechercher, à valider ou à trier de l'information. La recherche s'attache alors à vérifier en quoi les TIC sont nécessaires voire indispensables pour développer l'esprit critique, la capacité de discerner, essentielle dans un monde saturé d'information.

2. Du sujet à l'objet et au problème de recherche

Avec le choix du sujet identifié, le chercheur continue de se documenter pour savoir et explorer ce qui a été déjà dit et écrit sur le phénomène qu'il veut étudier. De cet effort émerge un **objet de recherche**, c'est-à-dire ce à quoi il veut répondre.

L'objet de recherche, selon Luc Bonneville *et al.* (2007 : 37-38), peut être déterminé de trois manières principales :

- en concevant une des dimensions du sujet comme un problème spécifique qui a besoin d'être approfondi par rapport aux travaux antérieurs (exemple : le pluralisme de l'information journalistique dans le contexte de

la concentration des industries de la culture, de l'information et de la communication, E George et G.Tremblay, 2004) ;

- en dégageant du sujet de recherche un problème particulier à résoudre (exemple : les conflits individuels issus de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans les ministères fédéraux situés à Ottawa, 1995 à 2005) ;

- en orientant les questionnements qui accompagnent le sujet dans une direction particulière pour faire émerger de nouvelles connaissances dans un domaine déjà étudié mais pour lequel on n'a pas de réponse ou de conclusion claire (exemple : la relation médecin-patient dans le contexte du travail médical médiatisé par ordinateur).

Le chercheur transforme son sujet en objet de recherche. Et lorsqu'il (re)tient son objet d'étude, il le voit en fait comme un problème qui émane de l'ensemble des réflexions construites à partir de la recherche documentaire (lectures préliminaires) et de l'observation courante.

Du coup, il pose un **problème de recherche** qui consiste à s'interroger sur la réalité qui suscite en lui une insatisfaction, une certaine ignorance qu'il devra combler. Et pour résoudre ce problème, il mettra en jeu toute une procédure, une stratégie, une méthode.

Voici dans ce tableau le condensé de Luc Bonneville *et al.* (idem : 39) sur la délimitation d'un objet de recherche :

Le sujet et l'objet de recherche	
Sujet de recherche	Objet de recherche
Le pluralisme de l'information.	Le pluralisme de l'information journalistique dans le contexte de la concentration des industries de la culture de l'information et de la communication, George et Tremblay, 2004.
L'influence des médias sur l'opinion publique	L'influence de la couverture médiatique du conflit syndical-patronal en 2004 au sein de la Société des alcools du Québec sur les consommateurs de vins et spiritueux.
Les conflits dans les organisations	Les conflits interindividuels issus de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans les ministères fédéraux basés à Ottawa de 1995 à 2005.

Le sujet et l'objet étant définis, le chercheur identifie un **problème** précis, source de malaise, d'insatisfaction, d'ignorance à combler. Un exemple :

Sujet : L'influence des médias sur l'opinion publique en Côte d'Ivoire.



Objet : L'influence de la couverture médiatique du conflit post électoral en 2011 sur les consommateurs de quotidiens ivoiriens.



Problème : La rationalité des comportements des consommateurs de quotidiens ivoiriens ou la logique qui fait acheter, lire et/ou faire lire tel journal plutôt que tel autre.

3. **Projet de mémoire, projet de thèse ou proposition de sujet**

L'arrêté ministériel français du 25 avril 2002 à propos des études doctorales dit ceci en son article 8 : «En vue de son inscription, le candidat dépose auprès du directeur de l'école doctorale une proposition de sujet de recherche visée par le directeur de thèse ». Officiellement, il est donc question d'abord de proposition et non de « projet de recherche » ou de « projet de thèse ».

Il s'agit généralement de la présentation en quelques pages du sujet, objet d'étude, des motivations du candidat, si possible de la question cruciale qu'il se pose, de la manière dont il voudrait conduire l'investigation, et parfois de l'ébauche de plan d'étude, accompagnée d'une brève bibliographie.

L'étudiant doit en tout cas, dans sa proposition, montrer qu'il a réfléchi et a commencé à s'interroger et à se documenter. En fait, il s'agit d'un texte argumenté où l'étudiant propose en quelque sorte les idées majeures concernant la pertinence du sujet, sa préoccupation (ou interrogation) cruciale, le point d'arrivée de ce travail.

La proposition soumise à un directeur de recherche pourra être amendée grâce à ses observations et conseils avisés. Cette esquisse, facilement appelée projet de mémoire ou projet de thèse, permet au directeur de se faire une idée du sujet, du sérieux et de la détermination du candidat à vouloir s'y attacher pour une recherche. La proposition de sujet est différente du projet de recherche au sens strict, comme on l'a vu au point 3 du chapitre 2.

4. **Le directeur de recherche.**

Le directeur de mémoire ou de thèse est choisi en fonction de ses compétences par rapport au sujet qu'on veut étudier; il devrait être le spécialiste le plus indiqué en la matière pour aider à conduire à bon port la

recherche à entreprendre. On peut tenir compte de sa disponibilité, et secondairement de son caractère ...

Jean-Luc Michel (1999 : 11-12) a écrit les dix commandements du directeur de recherche. L'attention peut s'arrêter aux trois suivantes :

« 1. *Le directeur n'est pas l'auteur de la recherche.* Il ne choisit pas le sujet, il ne rédige pas le mémoire [ou la thèse], il n'est pas évalué sur son contenu... »

« 2. *Le directeur n'est pas disponible en permanence, ni par sa présence ni par son intérêt.* Il faut l'« utiliser » avec la plus grande productivité possible, préparer les entretiens avec lui, se centrer à chaque rencontre sur quelques questions, ne pas tout attendre de lui ...»

« 6. *Le directeur n'a pas pour rôle de tout vérifier.* Demandez-lui de se concentrer sur l'essentiel sur ce qui vous pose réellement problème. Certes, il devrait valider toute votre production, mais [...] il ne s'agit pas de son mémoire (!), faites en sorte qu'il puisse examiner sereinement les questions délicates et épargnez-lui les relectures multiples de pages qui seront finalement toutes reprises ou supprimées après qu'il les aura lues ».

Leïtitia Gérard (2009) a étudié, de façon systématique en thèse, la question de l'accompagnement en contexte de formation universitaire. Sa conclusion est que la direction du travail universitaire est un facteur de réussite dans le second et le troisième cycles ; que les facteurs d'échec ou d'abandon ont quelque chose à avoir avec la gestion de la relation engagée dans l'accompagnement.

5. La mise au point du descriptif du sujet (du projet de travail)

D'après Paul Nzeté (op.cit. : 33), « Mettre au point un descriptif du projet consiste à dégager les contours essentiels du sujet, les objectifs, les orientations de base, à préciser les moyens et à établir un programme de travail ». En effet, les recherches exploratoires, donc les contacts empiriques préliminaires avec la réalité qui sera étudiée (des personnes, des sources, des corpus...) d'une manière systématique ultérieurement, ainsi que le contact avec le directeur de recherche, permettent de revenir au et sur le sujet pour en préciser les contours.

L'énoncé du sujet peut en fait être imprécis au départ. Il est nécessaire d'apporter des éclaircissements sur chacun des termes et de mieux justifier ou ajuster l'emploi de chacun d'eux. Il est généralement nécessaire de mieux cerner l'objet d'étude en le délimitant plus clairement par rapport à la période, à l'espace ou au volume (par exemple le nombre d'éléments ou la population, l'échantillon ou le corpus à retenir).

La définition des contours du sujet conduit à choisir plus clairement la direction ou l'orientation de la recherche, éclairée par une idée fondamentale

autour de laquelle se construira et s'organisera le travail et s'articuleront le problème à résoudre, la question cruciale et les axes d'analyse.

A ce niveau de la mise au point du descriptif du sujet (projet), il faut déjà se soucier du choix méthodologique du recueil de matériaux (par exemple, nature du corpus à utiliser et les moyens pour le constituer) et d'analyse des données (avoir une idée des bases théoriques sur lesquelles l'étude sera menée et les techniques qui permettront de collecter les données et de les analyser).

Les éléments du premier sondage bibliographique permettront de s'assurer de la faisabilité du projet de mémoire ou de thèse. Il restera à établir un programme de travail qui fera du descriptif une sorte de guide dans la documentation générale, la constitution du corpus ou de l'échantillon, la collecte des données, l'établissement des rubriques ou chapitres du mémoire ou de la thèse, etc.

Lectures recommandées

- FORTIN Marie-Fabienne (1996), «Chapitre 3 : Les étapes du processus de la recherche», *Le processus de la recherche, de la conception à la réalisation*, Ville Mont-Royal (Québec), Décarie Editeur, p.35-43.
FORTIN Marie-Fabienne, « Structure des mémoires et thèses », *idem*, p.340.